

> Accueil des jeunes enfants Le milieu rural relève le défi



Quotidien

10

Le coup de main bénévole sur l'exploitation



Visages

18

En Seine-Maritime, un « Café des âges » pour dialoguer entre générations



Partenaires

38

Rendez-vous au Salon de l'agriculture

Actualité

En bref: faits nouveaux et événements marquants, repères chiffrés, dates à retenir...

4/5

quotidien



Tous les droits, rien que les droits

Pour que chacun de ses adhérents puisse accéder à la totalité de ses droits sociaux, la MSA a expérimenté dans cinq fédérations ou caisses MSA une démarche qui sera déployée dans l'ensemble du réseau au cours de l'année 2008.

6

Le coup de main sur l'exploitation. Oui, mais...

Bien faire la différence entre le coup de main bénévole, l'entraide agricole et l'aide régulière est indispensable. Pour être en règle avec son statut et au clair avec ses responsabilités.

10

territoires



Petites annonces pour grands projets

En Ile-de-France, la MSA organise des forums des métiers et de l'emploi, en partenariat avec les acteurs locaux. Objectifs : mise en relation directe des employeurs et des demandeurs d'emploi, et valorisation des métiers de l'agriculture. Visite à Sarcelles.

14

enjeux

Accueil de jeunes enfants 20

Le milieu rural relève le défi

Dans le Tarn, vient d'ouvrir une micro-crèche sur une commune rurale du pays du Réalmontais. 22

Dans le Finistère, concilier horaires décalés et garde d'enfants, c'est possible. 27

En Charente, une structure originale prenant en compte les horaires atypiques. 29

Dans la Vienne, le multi-accueil en intercommunalité. 30

La politique de la MSA en faveur de la petite enfance. 31



O

ue préconise le désormais fameux rapport de la Commission pour la libération de la croissance française au Président de la République (plus connu sous le nom de son auteur et coordinateur, Jacques Attali) afin de parvenir à une politique sanitaire durable ? Il recommande de développer massivement une politique de prévention. De son côté, le très récent rapport à la ministre de la Santé sur la création d'agences régionales de santé – révolutionnaire par bien des aspects et qui incite à la circonspection – ne dit pas

La prévention, objet de tous les soins

autre chose en posant comme un objectif essentiel le renforcement du caractère préventif de politiques de santé « menées sur un territoire, en fonction des caractéristiques de ce territoire ». Ces deux textes importants, bien qu'ils fassent amplement débat, s'accordent donc pour présenter comme une voie d'avenir ce que la MSA pratique au quotidien depuis longtemps : une politique ambitieuse de prévention en matière de santé et de santé-sécurité au travail adaptée localement aux besoins des populations. Notre action a d'ailleurs ceci d'original qu'elle est conçue comme un tout, le professionnel n'étant pas à nos yeux dissociable du personnel et réciproquement.

La MSA a développé de nombreux atouts dans ce champ : une approche ciblée sur des examens de santé adaptés aux différents âges de la vie, une importante synergie entre ses 350 médecins du travail, ses 300 conseillers en prévention et les autres acteurs de la santé au travail, une capacité d'accompagnement personnalisé des entreprises, une connaissance précise des problématiques de ses ressortissants qui débouche sur une expertise reconnue par les pouvoirs publics, par exemple en matière d'usage des phytosanitaires.

Tous ces éléments, nous vous invitons à venir les découvrir et à en discuter sur le stand de la MSA au Salon de l'agriculture dès le 23 février. Vous pourrez en outre y trouver deux points d'information techniques, l'un sur les retraites permettant notamment un bilan personnalisé, l'autre sur les cotisations.

En espérant vous y rencontrer, je m'associe aux élus et aux personnels de la MSA pour vous souhaiter une année 2008 à la hauteur de vos espérances.



Yves Humez

Directeur général de la CCMSA

© L. Pérénom/CCMSA

visages

Il n'y a pas d'âge pour se rencontrer

Les « Cafés des âges » se multiplient, occasion de mélanger et de faire dialoguer les générations. Reportage à Londinières, en Seine-Maritime, où jeunes et vieux étaient venus nombreux en fin d'année dernière pour échanger et mieux se connaître. **18**

partenaires



Asthme et société

Un colloque national sur ce thème a eu lieu à Bordeaux fin janvier. Compte rendu. **34**

Comment mieux travailler ensemble ?

Dans les Bouches-du-Rhône, la MSA et l'Udaf ont rassemblé les acteurs du monde rural pour réfléchir ensemble à la notion de partenariat et proposer des pistes de travail aux associations locales. Explications. **37**



Quand l'agriculture fait salon

En route pour la 45^e édition du Salon international de l'agriculture (SIA) du 23 février 2008 au 2 mars 2008, à Paris Expo. La MSA accueillera les visiteurs sur son stand, avec ses partenaires institutionnels (Céris, les Aînés Ruraux et Mutualia) et son partenaire média, Radio France. **38**

PERSONNES ÂGÉES

Partenariat MSA et Cnav.

Les présidents et directeurs généraux de la Cnav et de la CCMSA ont signé le 17 janvier une convention de partenariat pour développer leurs politiques d'action sociale, tant nationale que locale. Ce partenariat à dimension politique vise à renforcer le rôle clé des deux régimes dans la politique gérontologique du pays. Il s'articule avec l'action menée par les conseils généraux pour les personnes âgées dépendantes, réaffirmant ainsi la politique de prévention de la perte d'autonomie menée par la CNAV et la MSA. La convention engage les caisses de la MSA et les Cram à développer leur politique du mieux vieillir à travers une coordination active des actions menées pour les retraités dans les domaines de l'information, orientation et conseils, de l'identification approfondie de leurs besoins, de la diversification des aides au maintien à domicile en fonction des spécificités locales, et du développement des lieux de vie collectifs pour les retraités encore valides mais fragiles.



© C. Pages/CCMSA Service Image(s)

DÉMOGRAPHIE AGRICOLE

Moins de non-salariés agricoles. En 2006, 3,8 millions de personnes étaient protégées en maladie au régime agricole: 1,9 million de salariés, et un nombre identique de non-salariés. Entre 1992 et 2006, la population protégée a diminué de près de 860.000 personnes. Alors que la population du régime des salariés est en légère augmentation sur la période (+ 0,3 % en moyenne annuelle et + 70.000 personnes depuis 1992), celle du régime des non-salariés a perdu près de 930.000 personnes, soit une



© C. Watier/CCMSA Service Image(s)

baisse annuelle de l'ordre de 3 %. Une baisse qui s'accompagne d'un vieillissement de la population des exploitants agricoles et s'explique par un nombre de nouveaux installés inférieur aux départs en retraite ou à la suite d'une cessation anticipée d'activité. La part des actifs non salariés protégés en maladie sur l'ensemble des personnes protégées non salariées s'élève à 26 % en 2006, comme en 1992.

AGRICULTURE

Un plan d'actions pour la forêt.



© Author's Image/CCMSA Service Image(s)

Michel Barnier, ministre de l'Agriculture et de la Pêche, a clôturé mi-janvier les Assises de la forêt, ouvertes en novembre 2007. Enjeux: soutenir le développement de la production forestière en préservant mieux la biodiversité, répondre par une offre de bois adaptée à une demande des marchés sans cesse croissante, infléchir la dégradation de la balance commerciale du bois et des produits forestiers (- 5,5 Md€ en 2007), et créer des emplois supplémentaires ancrés dans les territoires. Vingt propositions concrètes issues des débats constituent le plan d'actions pour la forêt. D'ores et déjà, une première série de mesures a été

actée: soutien fiscal significativement renforcé pour la réalisation de travaux en forêt indispensable à la mobilisation du bois, aide à la passation de contrats de gestion; renforcement de la compétitivité des scieries, au travers d'une provision pour investissements; dispositif d'amélioration de l'exploitation groupée des forêts publiques; modification de l'avantage fiscal lié aux successions permettant d'éviter le fractionnement des entités forestières de moins de 10 hectares.

Noté POUR VOUS

Terres d'infos

Comme l'an dernier, Terre d'infos, la chaîne de télévision temporaire, sera diffusée sur le câble, le satellite et l'ADSL jusqu'au 7 avril 2008.

Lancée par l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) en 2002 dans le cadre du Salon de l'agriculture, elle entend valoriser auprès du grand public une image positive de l'agriculture.

Sont notamment mis en avant la contribution de l'agriculture à l'alimentation, la santé, son rôle dans la protection de l'environnement et l'aménagement des territoires, les métiers et loisirs qu'elle peut offrir. Des programmes

fournis par la MSA (santé, ruralité...) seront également diffusés.

http://paris.apca.chambagri.fr/apca/terre_info.htm

Maltraitance des personnes âgées

Le « 3977 », numéro d'appel couvrant tout le territoire et permettant de signaler les cas de maltraitance faite aux personnes âgées et handicapées doit être mis en service en février.

Ce numéro unique, mis à la disposition des victimes qui souhaitent se confier, demander une adresse ou un renseignement, réorientera tous les appels vers l'association la plus proche.

L'hôpital à votre service

La Fédération hospitalière de France (FHF) a présenté le premier portail d'information grand public sur l'hôpital, réalisé en partenariat avec deux autres fédérations: www.hopital.fr.

Il propose un annuaire pratique des établissements. Le portail accueille aussi une rubrique sur les prises en charge spécifiques (psychiatrie, soins palliatifs), un fil d'actualités nationales et locales sur le secteur hospitalier, des informations sur les droits et les devoirs de chaque patient, un dictionnaire médical de vulgarisation, un espace professionnel.

Haut Conseil de la santé publique.

Plus de trois ans après sa création par la loi du 9 août 2004, le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) s'est réuni pour la première fois début janvier 2008 en présence de la ministre de la Santé, Roselyne Bachelot. Il poursuit plusieurs missions : contribuer à la définition des objectifs pluriannuels de santé publique ; évaluer la réalisation des objectifs nationaux de santé publique ; contribuer au suivi annuel de la mise en œuvre de la loi de santé publique ; fournir une expertise aux pouvoirs publics pour la gestion des risques sanitaires, pour la conception et l'évaluation des politiques et leur donner des réflexions prospectives sur les questions de santé publique. Sa première mission sera d'évaluer le plan cancer 2003-2007. Au cours de son mandat, le HCSP va devoir mener une réflexion permanente sur les grands thèmes de santé publique tels que le cancer, les maladies chroniques, les inégalités de santé et l'accès aux soins, et la prévention. Enfin, des analyses et des préconisations seront faites à certains âges de la vie, notamment sur la santé des femmes et des jeunes.



© PhotoAloF, Audras/CCMSA Service Images

focus

Les principales mesures du plan Alzheimer 2008/2012 ont été présentées il y a quelques jours à Nice. La MSA est d'ores et déjà en ordre de marche pour contribuer à la mise en œuvre de ce plan et adhère aux orientations prônant une mise en cohérence des politiques en faveur des personnes âgées et de la politique de lutte contre la maladie d'Alzheimer. Déjà riche de son expérience acquise dans les réseaux gérontologiques, elle est en capacité de formuler des propositions concrètes pour apporter une aide aux patients et à leurs proches pour franchir les différentes étapes du

Plan Alzheimer

parcours dans la maladie. Les enseignements tirés du programme expérimental mené par la MSA sur 7 sites⁽¹⁾ en France sont à même d'apporter des réponses adaptées au milieu rural. Sur ces sites, en s'appuyant au niveau local sur des partenariats publics, inter-régimes et associatifs, la MSA œuvre pour une prise en charge des patients et de leur entourage depuis le diagnostic jusqu'à l'entrée en institution. Elle évalue ainsi notamment les problèmes liés à la coordination sanitaire et sociale autour des malades et des aidants ainsi que les besoins de formation des médecins généralistes.

(1) Deux sites en activité – Finistère et Franche-Comté – cinq en cours de développement – Charente-Maritime, Côtes Normandes, Loire, Lot-et-Garonne, Tarn-Aveyron (plus d'info dans Le Bimsa 79 de décembre 2007).

Guide du représentant des personnes handicapées. PRATIQUE

La Fnath – association des accidentés de la vie – vient de sortir l'édition 2008 de son Guide du représentant des personnes handicapées. Il prend en compte l'ensemble des textes parus, présente toutes les grandes thématiques et répond notamment aux principales questions : missions des différentes instances, prestation de compensation du handicap, conditions pour bénéficier du nouveau complément de ressources ou de la carte de stationnement, emploi des personnes handicapées, y compris dans les fonctions publiques... Le guide de la Fnath est téléchargeable sur le site : www.fnath.org

Les Ateliers du bien vieillir sur Internet. SENIORS

Organisés dans toute la France, ces ateliers s'adressent aux personnes de plus de 55 ans ; ils ont pour objectif de mieux les responsabiliser vis-à-vis de leur capital santé. Un cycle de six ateliers permet ainsi de s'informer sur les thèmes suivants : bien vieillir, l'alimentation, les cinq sens, l'ostéopose, le sommeil, le médicament. Un déploiement sur tout le territoire est amorcé afin de faire bénéficier de ces ateliers le plus grand nombre de participants. Pour accompagner et dynamiser cette démarche, un site Internet a été créé et a ouvert récemment : www.ateliers-du-bien-vieillir.fr

LE CHIFFRE

361.000

C'est le nombre supplémentaire de personnes dans la population française en 2007, selon la dernière enquête de l'Insee. Le pays se maintient donc au deuxième rang des pays les plus peuplés en Europe avec ses 63,8 millions d'habitants. Cette étude confirme également que la France continue de vieillir : le nombre de personnes âgées de 60 à 64 ans a ainsi augmenté de 9 % en 2007 et la part des plus de 65 ans dans la population est passée de 16,2 à 16,3 %, tandis que la proportion des moins de 20 ans recule pour la première fois sous la barre des 25 %.

Tous les droits,

Pour que chacun de ses adhérents puisse accéder à la totalité de ses droits sociaux, la MSA a expérimenté dans cinq fédérations ou caisses une démarche qui sera déployée dans l'ensemble du réseau au cours de l'année 2008.

L'information sur les droits a parfois du mal à passer, le message à être compris : méconnaissance des dispositifs, complexité apparente des démarches, liste dissuasive de conditions à remplir... peuvent finalement conduire à des situations pénalisantes pour les assurés. Citons quelques exemples : un homme veuf n'imagine pas qu'il peut prétendre à une retraite de réversion croyant que le dispositif concerne uniquement les femmes ; une femme pense que toutes les prestations familiales ne sont accordées qu'à partir de deux enfants ; un accédant à la propriété considère que les aides au logement ne visent que les locataires.

Autre exemple édifiant, qui a fait l'objet d'une actualité toute récente : l'absence de visibilité de l'aide susceptible d'être accordée pour acquérir une complémentaire santé. Sous certaines conditions, de ressources notamment, les assurés peuvent en effet bénéficier d'une réduction de 100 à 400 € sur le montant annuel de leur cotisation. Sur les 2 millions de bénéficiaires potentiels, seulement 10 % auraient pu à ce jour en profiter. Lancé en 2005, baptisé crédit d'impôt, puis aide à la complémentaire santé, ce dispositif vient de faire l'objet d'une nouvelle promotion

sous le nom de « chèque santé ». Difficile, parfois, de s'y retrouver ! Et donc de faire valoir ses droits ! Surtout quand c'est à l'as-

suré social de faire le premier pas, de déposer lui-même la demande pour pouvoir bénéficier de la prestation. Pour cela, encore faut-il qu'il sache qu'elle existe et qu'il estime être concerné.

La MSA s'est engagée de longue date à prendre cette question à bras le corps, conduisant des actions d'information, de repérage, de détection pour garantir à chacun une protection sociale globale et complète... Une préoccupation qu'elle a aussi inscrite dans son dernier Plan d'action stratégique 2006-2010, dans l'optique de permettre à chacun d'atteindre la plénitude de ses droits en développant l'information et le conseil, en organisant une approche ciblée (type de population, de filière, de territoire...) et des démarches anticipatrices, informatives ou préventives. Ceci s'est notamment concrétisé par un travail sur la lisibilité des supports destinés aux entreprises comme aux assurés ; par une démarche de prévention et de lutte contre la précarité ; et, plus récemment, par l'expérimentation de « l'audit » de situation sociale qui devrait être mis en œuvre par toutes les caisses d'ici à la fin 2008.

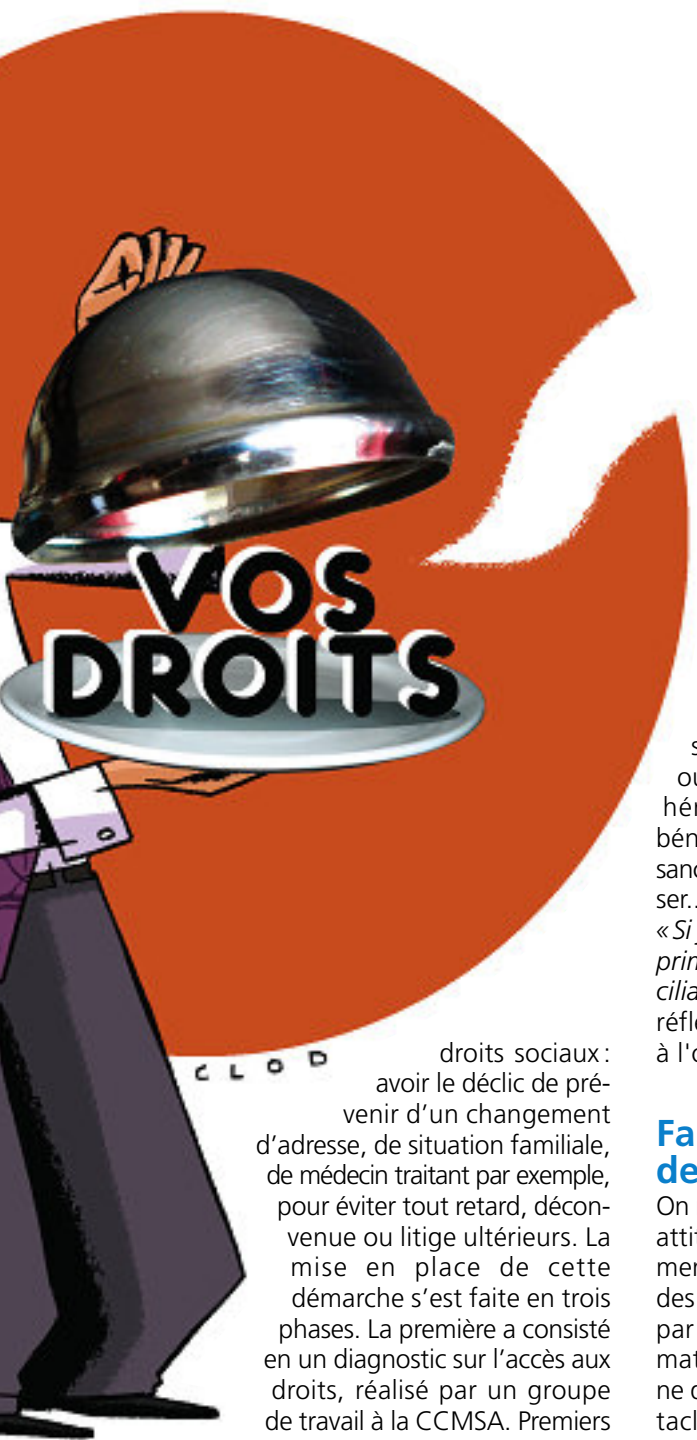
Diagnostic sur l'accès aux droits

Concrètement, il s'agit de proposer un rendez-vous à l'adhérent, s'il en est d'accord, pour faire le point sur sa situation et s'assurer ainsi qu'il fait valoir l'intégralité de ses droits ; et, si tel n'est pas le cas, le renseigner et l'accompagner dans ses démarches. Un rendez-vous qui fournit aussi l'occasion de rappeler à l'adhérent l'ensemble de ses obligations en matière de



« Un rendez-vous pour informer et conseiller l'adhérent... »

rien que les droits



« La bonne prestation,
au bon moment,
à la bonne personne

ou encore celles qui ne sont versées que pour une durée déterminée. Quand on en examine les causes, on s'aperçoit que le non-recours aux droits ne renvoie pas nécessairement à la précarité ou aux dysfonctionnements des organismes payeurs. Il est le plus souvent – comme le montrent de nombreuses études – la conséquence d'un manque d'information sur les dispositifs existants, d'idées reçues ou d'une mauvaise perception par l'adhérent des conditions à remplir et des bénéficiaires potentiels, d'une méconnaissance des procédures et des lieux où s'adresser... « *Je ne savais pas que cela existait...* », « *Si je demande cette aide, on va m'en supprimer une autre* », « *Je n'ai pas de domiciliation* », tels sont quelques exemples de réflexion relevés auprès d'assurés sociaux à l'occasion d'enquêtes.

droits sociaux : avoir le déclic de prévenir d'un changement d'adresse, de situation familiale, de médecin traitant par exemple, pour éviter tout retard, déconvenue ou litige ultérieurs. La mise en place de cette démarche s'est faite en trois phases. La première a consisté en un diagnostic sur l'accès aux droits, réalisé par un groupe de travail à la CCMSA. Premiers constats : de nombreuses personnes, en France et en Europe, ne bénéficient pas de tous les droits auxquels elles peuvent prétendre ; il s'agit le plus souvent de personnes isolées, handicapées, à faibles revenus, ou ayant des difficultés de logement ; sont particulièrement concernées les prestations dont le déclenchement est laissé à l'initiative du bénéficiaire potentiel (allocation logement pour un étudiant, par exemple), celles qui couvrent des dépenses variées ou exceptionnelles plutôt que régulières (comme la prime de déménagement),

Faire connaître l'offre de services MSA

On relève aussi chez certaines personnes une attitude de repli et de désintérêt, notamment chez les jeunes. Autre cas de figure : des personnes qui sont informées mais qui par choix personnel, par crainte de stigmatisation (RMI, CMU, aides sociales...) ne demandent rien et renoncent... Des obstacles linguistiques, juridiques ou réglementaires, culturels ou religieux peuvent également intervenir. Le non-recours est donc le résultat d'un ensemble de facteurs. Pour la MSA, il s'agit que tout soit mis en œuvre pour assurer le versement de la bonne prestation, au bon moment, à la bonne personne. C'est tout l'enjeu de ce rendez-vous, qui doit permettre de faire le point sur les droits potentiels, faire connaître l'offre de services MSA et les droits connexes. Une opportunité supplémentaire de mettre en avant les avantages du guichet unique, mais aussi





➔ de valoriser les actions de la MSA et de développer une démarche globale de gestion de la relation client, en plaçant celui-ci au cœur de l'activité pour lui fournir des produits ou solutions répondant à ses besoins et attentes. Dans un deuxième temps, au cours du 2^e semestre 2007, cinq MSA ou fédérations volontaires – Fédérations de Picardie, Ardèche Loire, Midi Pyrénées Sud et MSA de l'Eure-et Loir et de la Haute-Loire – représentant au total 12 départements ont testé le kit méthodologique

et les outils proposés pour la réalisation des entretiens (voir hors-texte). Une expérimentation elle-même réalisée en deux lots avec bilan intermédiaire pour permettre une adaptation de la démarche et des supports. Le bilan global fait apparaître une validation de l'adéquation des outils proposés. Près de 200 entretiens ont ainsi été réalisés, montrant une grande

satisfaction des adhérents et des agents MSA chargés de conduire les entretiens. Des rendez-vous qui ont permis une détection de situations de précarité, invalidité, veuvage, changement de situation familiale ou professionnelle (concernant en égale proportion des salariés, des non-salariés, des retraités). Résultats : des droits potentiels à ouvrir, en santé (CMU-C, aide à la complémentaire santé, invalidité-accidents du travail, congé paternité...), prestations extra-légales (départ vacances, loisirs...), famille (aides au logement, Paje, RMI...), retraite (réversion, allocation veuvage...), et quelques droits à fermer. L'objectif pour 2008 est de maîtriser la démarche dans toutes les caisses MSA en l'adaptant à l'organisation et aux pratiques locales. Cinq nouvelles MSA

volontaires (MSA du Maine-et-Loire, d'Alsace, Fédérations MSA Grand Sud, Auvergne, Cœur de Loire) vont s'ajouter aux MSA expérimentatrices pour une phase pilote de trois mois qui vient

Un déploiement dans tout le réseau pour la fin de l'année

de débuter. Le déploiement dans tout le réseau se poursuivra ensuite par vagues successives jusqu'à la fin de l'année : chaque nouvelle caisse bénéficiant de l'accompagnement d'une MSA « marraine » pour la structuration du projet. Chaque passage de témoin sera l'occasion de faire le point. ■

Gildas Bellet et Chantal Guennec

Partager les enseignements

Afin de peaufiner cette démarche novatrice, cinq MSA l'ont d'abord testée. (Haute-Loire ; Midi Pyrénées Sud, Ardèche Loire, Picardie, Eure-et-Loir). Points qui ont été plus particulièrement étudiés :

- la structuration en mode projet, pour optimiser le guichet unique, assurer la proximité avec les adhérents et coordonner les

services internes ;

- le choix des méthodes d'identification des adhérents ;
- les compétences des auditeurs (profil de correspondant d'accueil ou conseiller en protection sociale) et les charges de travail ;
- le lieu et le mode de conduite de l'entretien – au domicile de l'adhérent, en agence de

proximité, au siège, par téléphone ;

- les outils et le suivi – guide de conduite d'entretien, fiches mémo sur la législation... élaborés par la CCMSA. Des conditions de réussite ont pu être dégagées, dont profiteront les MSA qui vont entrer progressivement dans le dispositif.

11^e édition de la Journée nationale de l'audition.

On compte à ce jour, en France, près de cinq millions de personnes concernées par des troubles de l'audition. Les raisons qui déclenchent une perte auditive sont constantes et diverses : nuisances sonores sur le lieu de travail, dans la vie quotidienne, dans les loisirs. Outre ces causes liées à l'environnement, il existe une baisse de l'audition qui est liée à l'usure logique de notre système auditif. De nombreuses actions et initiatives seront mises en place le 13 mars 2008 dans toute la France pour dépister, sensibiliser, prévenir et informer... Thème central de la campagne 2008 : les Français et le bruit au travail. La surdité étant considérée à ce jour comme la deuxième cause de maladie professionnelle en France, la Journée nationale de l'audition réalise une enquête nationale sur « Le bruit au travail » ; les résultats seront rendus publics à l'occasion de cette 11^e journée.

Pour s'informer : un site Internet www.audition-infos.org, et un numéro Azur 0.810.007.014 accessible jusqu'au 31 mars 2008, du lundi au vendredi de 8h à 19h30.

Gros plan sur les bornes « libre service » d'Ile-de-France

Voilà désormais sept mois que la MSA Ile-de-France expérimente le concept libre-service dans l'agence de Provins (voir notre article dans *Le Bimsa* n° 77 d'octobre 2007). Il s'agit d'offrir à l'adhérent un panel de services via ces bornes interactives accessibles en horaires normaux et en horaires élargis, 7 jours sur 7, de 6h30 à 22h. Les résultats sont encourageants, une douzaine d'heures d'utilisation mensuelle dont 15 % qui se déroulent hors des heures d'ouverture, avec une cinquantaine de mises à jour de carte Vitale en janvier et une centaine de pages imprimées. Certains adhérents ont maintenant acquis le réflexe d'une utilisation autonome notamment grâce à la qualité de l'accompagnement assurée par les agents d'accueil ; le travail se poursuit pour faire adopter plus largement cet outil aux adhérents. Ce projet a atteint en janvier une dimension nouvelle en intégrant une approche nationale officialisée passant du recueil d'expériences à l'action. La MSA Ile-de-France participe activement à un groupe de réflexion ayant la mission de proposer pour fin 2008 un produit institutionnel sur les bornes libre-service.



© Chantal Guennec



© MSA Bourgogne

Deux tables rondes organisées lors de la convention ont été l'occasion pour les salariés de s'exprimer et de témoigner.

1^{re} convention du personnel de la MSA Bourgogne

Mi-janvier avait lieu au Palais des congrès de Dijon la première convention du personnel de la MSA Bourgogne. C'est par bus que les salariés de l'Yonne et de la Nièvre y ont rejoint leurs collègues dijonnais. La manifestation a été ouverte par le directeur général, Christian Blot, qui a pu ainsi, devant l'ensemble de ses collaborateurs et quelques retraités – plus de 400 personnes étaient réunies –, dresser le bilan de fonctionnement de la jeune MSA Bourgogne, créée le 1^{er} janvier 2006, et réaliser un point d'étape sur les projets et réorganisations en cours.

Il a clos son intervention sur les perspectives de la Caisse et notamment le regroupement avec la MSA de Saône-et-Loire. Deux tables rondes se sont ensuite déroulées offrant l'occasion aux collaborateurs de s'exprimer et témoigner sur les changements en cours, la centralisation de certaines activités, l'accompagnement de la mobilité fonctionnelle et la satisfaction des attentes des adhérents agricoles. Des saynètes interprétées par les comédiens d'une troupe de théâtre locale ponctuaient les diverses interventions.

Le coup de main sur

Bien faire la différence entre le coup de main bénévole, l'entraide agricole et l'aide régulière est indispensable. Pour être en règle avec son statut et ses responsabilités.

Qu'est-ce que l'entraide agricole ?

C'est une forme simple et traditionnelle de coopération entre agriculteurs ⁽¹⁾ : échanges de services en travaux agricoles et mise à disposition de moyens d'exploitation (matériels agricoles). L'entraide peut être occasionnelle, temporaire ou intervenir d'une manière régulière. Le service peut être rendu par l'exploitant lui-même, un membre de sa famille participant habituellement aux travaux de son exploitation, voire un de ses salariés. Trois conditions essentielles doivent être réunies pour qu'il y ait entraide agricole. Il faut que les personnes qui se rendent service exercent la profession d'agriculteur. Il est nécessaire qu'il y ait réciprocité des services rendus. Les échanges de services doivent être gratuits.

Qu'est-ce qu'un coup de main bénévole ?

Les assureurs qui proposent aux exploitants des contrats pour la garantie « aide bénévole » considèrent que ce coup de main bénévole est obligatoirement non permanent, non planifié et non indispensable à la mise en valeur de l'exploitation. Il s'agit d'une aide non rémunérée qui doit être donnée de façon inopinée. C'est le cas par exemple d'une personne qui, ne vivant pas habituellement sur l'exploitation, aide un exploitant à rattraper une bête qui s'est échappée d'un champ. A contrario, une aide régulière d'un parent sur l'exploitation, lors d'un chantier d'ensilage ou pour la traite des vaches par exemple, ne peut pas être qualifiée de coup de main bénévole compte tenu de la régularité et/ou de la planification de cette intervention. Ces personnes doivent alors être déclarées salariées de l'exploitation. Ce qui peut se faire même pour un temps de travail court, notamment en utilisant les formulaires Tesa qui simplifient beaucoup les formalités.

versement de la retraite. Mais attention, il ne s'agit pas pour le retraité de continuer à travailler comme auparavant et surtout cette tolérance est limitée de 10 à 15 heures par semaine. En revanche, si l'exploitation est transférée hors cadre familial, le retraité doit obligatoirement avoir conservé une parcelle de subsistance ⁽²⁾. Cette transmission du savoir et de l'expérience s'inscrit alors dans le cadre de l'entraide agricole qui suppose une réelle réciprocité que seule l'existence de la parcelle de subsistance rend possible. À noter cependant que cette notion de transmission du savoir et de l'expérience n'a été évoquée par le ministère de l'Agriculture que par rapport au maintien ou à la suspension de la retraite, et qu'elle n'engage pas les assureurs au regard des garanties qui peuvent être souscrites auprès d'eux (garantie aide bénévole notamment). En dehors de cette transmission de son savoir et de son expérience, le retraité peut également donner un coup de main bénévole sur son ancienne exploitation ou sur une autre, dès lors que son intervention répond aux conditions

(1) L'entraide agricole est définie par le Code rural et régie par la loi du 8 août 1962.

(2) La parcelle de subsistance est un lopin de terre qu'un agriculteur peut conserver pour ses besoins personnels, lorsqu'il part à la retraite. Sa superficie ne peut excéder le 1/5^e de la Surface minimum d'installation (SMI).

Un retraité peut-il donner un coup de main sur son ancienne exploitation ?

Lorsque la transmission a lieu dans le cadre familial, le ministère de l'Agriculture et de la Pêche admet que le retraité puisse bénéficier son successeur de son savoir et de son expérience sans que cela fasse obstacle au



© A.M. Lafay/CNISA service image(s)

l'exploitation. Oui, mais...

énoncées ci-dessus (non permanente, non planifiée et non indispensable à la mise en valeur de l'exploitation). En revanche, si la notion de coup de main bénévole ne peut être retenue, le retraité doit être déclaré salarié, conjoint collaborateur, voire aide familial. Dans cette hypothèse, la retraite est suspendue car elle n'est pas compatible avec la reprise d'un statut de non-salarié ou d'une activité de salarié sur son ancienne exploitation.

Les anciens agriculteurs préretraités sont exclus de ces dispositions particulières. La règle est stricte : la réglementation communautaire en matière de préretraite n'admet ni le coup de main, même s'il s'exerce dans le cadre familial, ni l'entraide. Un préretraité contrôlé au travail sur son ancienne exploitation s'expose au remboursement des sommes versées au titre de sa préretraite.

Quelles sont les conséquences possibles en cas d'infraction ?

En cas d'infraction révélée au cours d'un contrôle ou à la suite d'un accident, s'il est prouvé que la personne donne un coup de main régulier et non pas un simple coup de main occasionnel, les conséquences risquent d'être importantes pour le prestataire comme pour le bénéficiaire du service. En effet, la personne qui aide s'expose au risque de voir son

statut requalifié : un retraité, par exemple, redevient salarié ou conjoint collaborateur. Ce qui a une incidence sur sa retraite (suspension du paiement de la retraite, suspension des règles de cumul, récupération des sommes antérieures). L'exploitant subit également les conséquences de cette infraction (paiement des charges sociales afférentes au statut requalifié ; éventuelle procédure dans le cadre du travail dissimulé ; recours possible en tant que tiers responsable d'un accident en vue de la récupération des frais de santé remboursés).

Quelle assurance souscrire pour se prémunir en cas d'accident ?

En cas d'accident survenant pendant un coup de main, l'agriculteur recevant l'aide est responsable du dommage subi par la personne venue l'aider. Le chef d'exploitation a donc intérêt à souscrire une garantie aide bénévole, en prévision de l'intervention inopinée de bénévoles sur son exploitation. L'accident n'étant pas considéré comme un accident de travail, mais de la vie privée, la personne qui donne un coup de main peut se garantir en souscrivant une assurance individuelle accident, pour des risques de la vie courante occasionnés dans des situations hors cadre professionnel. Il existe également une garantie des accidents de la vie, plus

large que la précédente. En effectuant une opération d'entraide, l'agriculteur est considéré comme s'il poursuivait son activité sur sa propre exploitation : il n'est ni un salarié, ni un associé et encore moins un entrepreneur. Tout se passe comme s'il travaillait sur sa propre exploitation. Le prestataire est responsable des accidents de travail qui peuvent se produire, pour lui-même et pour les personnes dont il est responsable (conjoint, membres de sa famille, salariés). Il ne peut pas se retourner contre le bénéficiaire, aucun recours en responsabilité ne pouvant être accepté entre partenaires d'un acte d'entraide. Le prestataire doit, en conséquence, souscrire une assurance couvrant tous les risques entraînés par l'exécution d'un service rendu au titre de l'entraide agricole et, en particulier, les risques d'accidents du travail de ses salariés agricoles. ■

Anne Pichot de la Marandais

« Dans le cadre familial, un retraité peut donner un coup de main dans la limite de 10 à 15 h par semaine



« Réfléchir à ses pratiques »

Les réunions intercantonales de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe sont ouvertes l'après-midi aux adhérents. Sujet d'actualité abordé cette année : le coup de main bénévole.



Chaque année, le monde agricole déplore de nombreux accidents survenus sur les exploitations à l'occasion d'un coup de main bénévole donné par un enfant, un mari retraité ou un voisin. Au drame personnel s'ajoutent la mise en cause de la responsabilité de l'exploitant en sa qualité de chef d'exploitation et les lourdes conséquences qui peuvent en découler. C'est pourquoi le Comité de protection sociale des non-salariés de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe a conduit une réflexion sur ce sujet l'an dernier avec le souci de l'appréhender de façon transversale, c'est-à-dire en ne se limitant pas aux seules questions tenant au versement de la retraite ou aux prises en charge en cas d'accident. Ces situations de coup de main soulèvent également la question de l'autorisation de la conduite des engins agricoles (avec ou sans permis) et plus globalement celles concernant la responsabilité de l'exploitant et de la personne intervenant sur l'exploitation.

Des réunions ouvertes à tous qui permettent de débattre sur un sujet d'actualité.



© Anne Pichot de la Marandais

Bernard Mérieau,
directeur général
de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe.

Une prise de conscience des risques

Pour ces questions dépassant le champ d'activité de la MSA, le Conseil d'administration a sollicité le concours d'assureurs. Le CA ⁽¹⁾ a souhaité informer sur ce thème au cours des 27 réunions inter-

cantonales programmées de novembre 2007 à février 2008. Ainsi, le 22 janvier, les comités cantonaux d'Argentré, Laval nord, Laval sud et Saint-Berthevin étaient réunis à Laval pour leur réunion annuelle. Au programme de la matinée : présentation des activités, réflexion sur les actions futures à mener, rappel des services offerts par la MSA à ses retraités et point sur la législation. « Cette formule, indique Bernard Mérieau, directeur général de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe, donne entière satisfaction. Les échanges entre les cantons sont fructueux et se déroulent dans un climat positif de travail et de convivialité. » Ces moments de rencontre sont très appréciés des délégués cantonaux. L'après-midi, la réunion est ouverte aux adhérents. « Il s'agit d'une volonté du CA, souligne-t-il, qui permet à tous ceux qui le souhaitent d'obtenir des informations sur un sujet d'actualité. » Cette année, il porte sur la pratique du coup de main bénévole sur l'exploitation. « La réglementation n'a pas changé récemment, explique Guy Ferron, directeur adjoint à la MSA, qui anime la réunion, mais le CA a jugé nécessaire d'informer sur ce thème, afin que chacun prenne conscience des risques encourus et réfléchisse à ses pratiques. » Le but est



© Anne Pichot de la Marandais

(1) Sur proposition de la commission de vie mutualiste.



© A.M.Lafay/CMISA service Images

de répondre aux très nombreuses interrogations que se posent les personnes concernées par cette situation, afin qu'elles régularisent si nécessaire leur situation auprès de la MSA et de leur assureur.

Les « plus » de l'intercantonalité

À la fin de chaque réunion, la MSA remet à chaque participant un document intitulé « Tout savoir sur le coup de main bénévole ». Il a été initié par le CA, afin que « chacun le consulte avec la plus grande attention », comme l'explique dans le préambule Georgette Rousselet, la présidente de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe. Il est conçu sous la forme de douze fiches, dont les dix premières décrivent chacune une situation courante dans laquelle les personnes sont susceptibles de se retrouver. « Les réunions intercantionales rassemblent une assistance plus nombreuse que les réunions cantonales, ce qui suscite davantage de questions, note Bernard Mérieau. Il y a plus d'interactivité entre ceux qui préparent les réunions et ceux qui y participent. Le développement de l'intercantonalité est ressenti positivement. » En effet, si le taux de participation à ces réunions varie d'un territoire à l'autre, il est satisfaisant, puisque les deux tiers des délégués cantonaux y participent et que les adhérents viennent en nombre l'après-midi. « Le mutualisme a une réalité de terrain sur les trois départements. La MSA s'appuie vraiment sur son réseau pour mener des actions et remplir ses missions. » ■

Anne Pichot de la Marandais

Voyage au pays de Gérousie

Quelle mystérieuse contrée se cache derrière ce titre ? Dans l'Antiquité, la gérousie désignait un lieu de retraite ou de repos réservé aux Anciens. Prenant quelques libertés pour ce voyage, le mot s'applique à toutes les institutions destinées aux personnes âgées ; dès lors, la gérousie se confond avec un pays lointain, étranger, inconnu, dans lequel on ne se hasarde pas sans être accompagné ni guidé sur un itinéraire. C'est cette contrée que le musée de l'AP-HP (Assistance publique – Hôpitaux de Paris) invite le visiteur à découvrir ; il organise à Paris jusqu'au 15 juin 2008 cette exposition baptisée « Voyage au pays de Gérousie », à travers une histoire oubliée : celle du placement des personnes âgées dans des établissements spécifiques, circonscrite au territoire de Paris depuis 200 ans.

« Notre projet est le suivant, indiquent les organisateurs : il s'agit de comprendre, à travers cet itinéraire, la trajectoire très particulière et contrastée des relations que la société moderne entretient avec la vieillesse et le grand âge lorsqu'ils sont accueillis dans des établissements spécifiques. La perception en est généralement incomplète et brouillée par le souvenir des scandales médiatisés au cours des années 70. »

Il pointe que l'élévation de l'espérance de vie et l'augmentation significative du troisième et du quatrième âges réclament un regard plus large et objectif, une lisibilité nouvelle qui nourrissent et accompagnent les débats d'aujourd'hui. D'où vient ce recours à l'institutionnalisation, quel contexte l'a porté, comment s'est-il imposé ou reformulé et sous la pression de quels facteurs ? Comment une médecine spécifique s'est-elle construite entre les murs de ces établissements, quel est son mouvement propre au regard des autres spécialités, et quels obstacles se sont dressés sur sa route, qui en ont freiné le développement ? Comment vivaient les populations hébergées, quels étaient leurs rythmes, leurs activités, leurs préoccupations et leurs aspirations ? Les différentes escales de ce voyage en gérousie se font au gré d'archives photographiques et audiovisuelles, de tableaux, livres, dessins, objets et avec la mémoire et la réflexion des professionnels d'aujourd'hui.

Jusqu'au 15 juin 2008. Hôtel de Miramion – 47 quai de la Tournelle – 75005 Paris. Musée ouvert de 10h à 18h du mardi au dimanche.

En savoir plus : www.aphp.fr/musee



La MSA Ile-de-France organise des forums des métiers et de l'emploi, en partenariat avec les acteurs locaux. Objectifs : mise en relation directe des employeurs et des demandeurs d'emploi, et valorisation des métiers de l'agriculture. Visite à Sarcelles.



© Pierre Aucante/CCMSA service Images(s)

Petites annonces pour **grands projets**

« **M**araîcher/maraîchère encadrant, BTS ou BTA agri bio souhaité, débutant accepté, offre de CDI. Salaire mensuel 1.550 € brut, à négocier selon expérience, mutuelle incluse. » « Cueilleur, cueilleuse de fruits (pommes, poires). Le travail s'effectue en hauteur sur un escabeau à 1,5 mètre. Le poste requiert une bonne condition physique. Débutant accepté. CDD 40 jours. Salaire mensuel : 1.440,96 €, prévoir des heures supplémentaires. » « Adjoint au directeur d'entreprise paysagiste. Vous serez chargé de la commercialisation de nos activités, de la recherche de nouveaux clients, du suivi des équipes et de l'établissement du rapport financier des chantiers. Expérience souhaitée deux ans. CDI. Salaire mensuel selon profil + prime de résultat. » « Élagueur/élagueuse pour le taillage et l'abattage d'arbres. Vous devez être impérativement titulaire du BEPA travaux forestiers ou posséder le certificat

de spécialisation en élagage. Débutant accepté si formation en élagage. Salaire à négocier selon profil. »

Métiers agricoles variés

Sur le tableau, les offres d'emploi s'égrènent. Dès 9 h du matin, des visages concentrés s'attardent sur le panneau, à la recherche d'une annonce susceptible de les intéresser. Bienvenue au « Forum des métiers et de l'emploi », organisé ce 5 février à Sarcelles (dans le Val-d'Oise) par la MSA Ile-de-France. Une sélection d'offres qui d'emblée montre la variété des métiers de l'agriculture, les possibilités d'emploi pérenne, ou encore donne un aperçu des niveaux de salaire – pas figés au Smic. Voilà une bonne occasion de tordre le cou à certaines idées reçues sur l'emploi dans le secteur. Sarcelles se trouve certes sur un territoire très urbanisé, mais le lieu est facile d'accès, et il ne

Dans une région fortement urbanisée, la population agricole adhérente à la MSA Ile-de-France en 2006 était constituée de **196.000** retraités, de **44.500** salariés. Côte entreprises, on avait enregistré cette même année **7.062** entreprises agricoles; **3.050** entreprises connexes (paysagisme, hippisme, secteur forestier, travaux agricoles, bûcheronnage); **1.216** particuliers employeurs de main-d'œuvre; **1.069** dans le secteur tertiaire et les services.

faut pas faire de grandes distances pour se retrouver à proximité de grandes entreprises agricoles (pépinières, espaces verts, polyculture, céréales...). L'activité économique agricole est certes en déclin dans certains secteurs (arboriculture, maraîchage), menacée par l'urbanisation (le prix du foncier, l'enclavement et le morcellement des parcelles compliquent l'exploitation), mais la moitié du département du Val-d'Oise est encore couverte par des terres agricoles. L'enjeu est donc de favoriser le maintien de ces métiers, qui se révèlent générateurs d'emploi.

Recrutement difficile

« Nous sommes partis d'une demande récurrente des employeurs agricoles, indique Yann Ulliac, responsable départemental à la MSA Ile-de-France et organisateur du forum. Ils disent avoir du mal à trouver des salariés et nous font régulièrement part des soucis qu'ils rencontrent, par rapport notamment à l'attractivité du métier. » D'où la naissance de ces forums il y a quelques années, en différents points de la région (voir encadré p. 16). Des rencontres qui portent sur l'emploi – avec la mise en relation directe des salariés potentiels avec les employeurs – et sur la promotion des métiers agricoles. Différents partenaires (ANPE, mission locale, Assedic, Union nationale des entreprises du paysage, Fnars – Fédération nationale des associations de réinsertion sociale...) y participent pour apporter information et conseil, préciser les conditions d'accès à ces métiers. C'est l'occasion pour des chefs d'entreprise agricole de prendre la parole afin de présenter leur secteur d'activité, avec les satisfactions, les exigences et les contraintes du métier. « Pour nous, indique M. Chatelain, pépiniériste, il s'agit de composer avec la nature. On part du vivant, du végétal pour faire naître et grandir des plants en leur apportant des soins : taille, désherbage, plantation... Il est fait pour des gens qui aiment le travail dans la nature, pour des personnes volontaires, physiques, disposant de compétences manuelles et à l'aise

avec le maniement d'outils. C'est un métier riche, qui autorise la création. Les contreparties sont valorisantes; les plantes que l'on fabrique apportent une satisfaction importante. Et, actuellement, nous recherchons trois, quatre personnes. »

Pierre Duplessis évoque quant à lui le métier de paysagiste, professionnel qui « conçoit, réalise et entretient des jardins, parcs, terrains de sport, espaces extérieurs pour une clientèle variée : particuliers, collectivités, immeubles de bureaux, ateliers, promoteurs immobiliers. Le paysagiste peut concevoir des plans, propose des végétaux et des aménagements paysagers, réalise les travaux – mouvements de terre, engazonnement, plantations, tuteurage, clôtures... Des tâches qui nécessitent une formation préalable, ou effectuée au sein de l'entreprise dans l'optique de spécialiser les salariés sur tel ou tel créneau. C'est un métier très dur, précise encore cet employeur, avec de fortes contraintes, des travaux à l'extérieur, sous tous les temps, mais il est passionnant ».

Autre éclairage avec M. Richaudeau, arboriculteur, qui évoque une activité « demandant beaucoup d'entretien. Un monde soigneux, méticuleux pour amener les fruits à terme ». Il est à la recherche de salariés pour la taille des arbres et la cueillette ; il précise que sur trois des départements de l'Ile-de-France, il y a 700 ha de vergers, pour 60 et 70 exploitations, avec un potentiel d'emploi pour 200 personnes environ.

Sans taire les exigences et difficultés de leur activité, ces chefs d'entreprise veulent avant tout transmettre leur enthousiasme et leur amour du végétal. Message apparemment reçu si l'on en croit la queue qui se

forme devant chacun d'eux, dans la perspective d'une rencontre individuelle. Car, après ces présentations, chaque candidat peut en effet entrer en relation avec ces employeurs, pour un entretien de 10 à 15 minutes environ ; l'occasion d'une première prise de contact, d'en savoir plus, de déposer son CV. Les 200 personnes présentes aujourd'hui ont été informées par la mission locale, l'ANPE, les structures d'insertion, après un travail de ciblage sur leurs fichiers, à partir des offres transmises



Bienvenue au "Forum des métiers et de l'emploi"



Sur le tableau, une sélection d'offres qui d'emblée montre la variété des métiers de l'agriculture, les possibilités d'emploi pérenne, ou encore donne un aperçu des niveaux de salaire...



Ces forums permettent, depuis quelques années, des rencontres qui portent sur l'emploi – avec la mise en relation directe des salariés potentiels avec les employeurs – et sur la promotion des métiers agricoles.

➔ en amont par les employeurs. Le stand d'Aquasyva, une entreprise d'Argenteuil d'une dizaine de personnes, spécialisée dans l'aménagement, la restauration et l'entretien de berges sur fleuve, rivières, étangs, marais, zones humides, fait aussi le plein. Les panneaux de présentation des activités de l'entreprise, agrémentés de photos de différents chantiers, y sont certainement pour quelque chose. « *Le recrutement, c'est notre point faible, c'est compliqué, admet le chef de cette entreprise qui va bientôt fêter ses dix ans d'existence. Actuellement, je recherche un ouvrier, un technicien, un ingénieur/conducteur de travaux.* » Il se déclare satisfait de sa participation au forum : « *J'ai reçu plus d'une trentaine de personnes aujourd'hui; j'ai au moins trois CV que j'estime intéressants. Ces entretiens m'ont permis de détecter une volonté, des motivations, et de m'assurer que les demandeurs étaient prêts*

ou non à accepter des contraintes du métier (mobilité notamment, pour des chantiers souvent longs), qu'ils répondaient à certaines exigences : bonne condition physique, permis de conduire. À moi maintenant de les recontacter pour aller plus avant. » Rencontre également au stand d'Espace Green services, une entreprise d'élagage qui recherche des élagueurs confirmés, « *depuis cinq ans ! On a du travail par-dessus la tête, précise cette responsable d'entreprise; beaucoup de devis tombent et on ne peut malheureusement pas les honorer, faute de main-d'œuvre. Nous avons de bons élagueurs mais ils avancent en âge, ce qui ne leur permet plus de monter aux arbres comme avant; il y a une certaine fatigabilité, on ne peut plus aller tronçonner sans risque, avec une tronçonneuse de 25 kg. Alors nous recherchons des jeunes pour assurer la relève.* ». Et, visiblement, ça coïncide. « *Il n'y a pas suffisamment d'information, de conseil, d'orientation sur ce secteur d'activité – on dirige plus facilement les jeunes vers des formations de jardinage –, estime l'employeur, alors qu'on pourrait faire savoir aux jeunes qu'ils ne seront jamais au chômage dans notre métier.* »

Quelques précédents...

Essonne : juin 2006

Presque 150 visiteurs sont venus sur les différents stands du forum d'Angerville. Beaucoup de jeunes en cours de scolarité ont pu bénéficier de conseils pour la suite de leurs études, voire de stages d'apprentissage ou d'alternance auprès d'une exploitation agricole. Une cinquantaine de demandeurs d'emploi ont pu trouver des postes en CDD ou en CDI auprès de la douzaine d'entreprises agricoles présentes. Forte présence des élus MSA, qui ont souligné l'importance de telles actions dans les zones rurales d'Ile-de-France et la pertinence de travailler ensemble sur le dossier difficile de l'emploi.

Seine-et-Marne : février 2007

Pour la quatrième année consécutive, tenue de deux forums emploi, l'un à Chailly-en-Bière, l'autre à Coulommiers (ce dernier à l'initiative de l'échelon local MSA). Jusqu'alors orientées vers les cultures spécialisées, ces plateformes se sont ouvertes l'an dernier à tous les métiers agricoles.

Val-d'Oise : avril 2007

Premier forum départemental des métiers et de l'emploi des espaces verts à Cergy. Cette opération a permis à 80 participants – demandeurs d'emploi, salariés en insertion, bénéficiaires de minima sociaux – de découvrir les métiers de cette filière, les 40 offres d'emploi proposées, et de rencontrer les employeurs présents, qui ont chacun mené des entretiens avec 15 à 20 candidats.

Un rôle de médiation

Encore une illustration que les entreprises agricoles se trouvent confrontées à un réel problème de recrutement de main-d'œuvre. La MSA Ile-de-France a fait le pari de ces forums pour répondre aux attentes exprimées par les employeurs, en faisant se rencontrer l'offre et la demande, en réunissant sur un même lieu, tous les acteurs de la chaîne – orientation, formation, entreprises. Une organisation désormais rodée, avec un partenariat large, et une implication forte des élus MSA. « *Il y a une mobilisation très active de leur part, souligne Yann Ulliac, et ils s'impliquent à plusieurs niveaux – notamment pour l'organisation et la mise en place de la signalétique, pour l'accueil et l'orientation des personnes pendant*

Favoriser le maintien des métiers de l'agriculture, qui se révèlent générateurs d'emploi

toute la durée du forum ; à l'entrée, ils remettent à chaque participant un kit comprenant la photocopie de toutes les offres d'emploi disponibles sur le forum, un stylo, une carte du forum... et un questionnaire à remplir à l'issue de la journée, dans la perspective d'une évaluation. »

Valoriser le savoir-faire

Contribuer à apporter des réponses aux chefs d'entreprise afin de soutenir l'emploi, tel est l'enjeu. « Nous avons une légitimité en terme d'emploi, c'est nous qui détenons le fichier des entreprises agricoles le plus à jour de l'Ile-de-France », indique Pierre Loiseau, chargé de mission emploi-logement à la MSA Ile-de-France. Outre ces forums, la MSA vient aussi d'initier un travail pour favoriser les groupements d'employeurs. Pour l'heure, elle en est au stade de l'expérimentation, dans le département de l'Essonne, où elle cherche dans un premier temps à « favoriser l'expression de besoins spatialisés. La MSA a un rôle de médiation privilégié, entre des entreprises qui expriment des besoins et des partenaires de l'emploi ; elle travaille pour mettre les gens en relation ». Le groupement d'employeurs a des atouts pour séduire, « la mutualisation est intéressante pour les employeurs ». Afin d'avancer dans cette direction, il lui faut mieux connaître encore le marché de l'emploi agricole. « Pour pourvoir des offres, poursuit Pierre Loiseau, on passe souvent d'abord par le bouche à oreille, par le réseau amical ; le profil ne se révèle pas toujours satisfaisant, en raison notamment d'une insuffisance de professionnalisation. Il faut faire sortir l'emploi agricole de l'anonymat, travailler sur la professionnalisation et être le plus proche possible des besoins. » La valorisation des activités, du savoir-faire est donc un champ d'action à creuser « de la jeunesse à la cessation d'activité. Pour la promotion de l'agriculture, il faut créer des vocations au plus tôt et donc investir le milieu scolaire. Il me paraît important également de travailler sur la reprise d'exploitations – là encore, nous disposons des éléments d'information dans nos fichiers pour pouvoir agir en amont – et sur le maintien de l'activité ». Des orientations créatrices d'emploi ? ■

Gildas Bellet

La MSA et l'Adie au service du développement économique des territoires ruraux

La CCMSA et l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), association reconnue d'utilité publique qui aide les personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique à créer leur entreprise et donc leur emploi grâce au micro-crédit, viennent de signer une convention de partenariat pour fixer le cadre de leurs actions communes et complémentaires en zones rurales. Les MSA et le réseau Adie vont désormais conjuguer leurs efforts sur la lutte contre la pauvreté et la précarité en zones rurales, le développement des activités économiques rurales génératrices de revenus, l'accompagnement à la sortie du travail informel et le développement des services à la personne. En 2008, cette collaboration se traduit concrètement par un soutien de la CCMSA au projet pilote de l'Adie, PADRE (Pilote Adie de développement rural et économique). Il a pour vocation d'aller au devant des personnes en difficulté en zones rurales et à leur permettre grâce à des micro-crédits de créer, maintenir ou développer des activités génératrices de revenus. Ce projet est actuellement expérimenté en Auvergne, en Limousin et en Poitou-Charentes. À l'issue de la phase pilote, il a vocation à se développer sur l'ensemble du territoire.

Jules et Juliette à la ferme

La série de bandes dessinées de « Jules et Juliette à la ferme », créée en 2003 par le GRASavpa de Basse-Normandie et la Chambre d'agriculture de la Manche, compte depuis quelques mois



un quatrième tome, intitulé *La chevauchée normande*. À l'origine de ce projet, une question des deux organismes : comment intéresser le public aux métiers d'agriculteur et de salarié agricole, et expliquer cette profession de manière attractive en chassant les idées reçues ? Après réflexion, les agriculteurs et les salariés

agricoles décident de lancer une collection de bandes dessinées avec pour objectifs d'expliquer le métier de manière simple, ludique et attractive, et de capter le public jeune pour que les messages atteignent également les parents (ceux qui offrent la bande dessinée à leurs enfants en sont les premiers lecteurs).

Pour en savoir plus : www.julesetjuliette.fr



Jean-Michel Caudron, qui animait la rencontre, donne la parole à une jeune participante.

© Marie-Thérèse Péquery / MSA Haute-Normandie



© Marie-Thérèse Péquery / MSA Haute-Normandie

Les « Cafés des âges » se multiplient, occasion de mélanger et de faire dialoguer les générations. À Londinières, en Seine-Maritime, jeunes et vieux sont venus nombreux en novembre dernier. Aperçu d'une belle rencontre.

Il n'y a pas d'âge

Quand on prend un pot ensemble, on parle plus facilement et les langues les plus timides se délient. Une évidence toute simple à l'origine d'un concept simple lui aussi, celui du « Café des âges », qui a démarré voici bientôt trois ans (voir encadré). L'idée est de faire dialoguer les générations à l'occasion d'une rencontre conviviale, pour confronter les représentations des uns et des autres vis-à-vis du vieillissement, les faire évoluer, rompre l'isolement, bref réinstaurer un « vivre ensemble » que notre société moderne met parfois à mal. La MSA de Seine-Maritime a pris l'initiative d'organiser un Café des âges en novembre dernier, rencontre assez riche pour qu'elle en constate déjà des suites et des enseignements.

L'événement, animé par Jean-Michel Caudron, coordonnateur de l'association « Vieillir, c'est vivre », s'est déroulé dans la salle des fêtes de la commune de Londinières. Cette commune a été choisie car une Marpa⁽¹⁾ y est implantée et un tel rassemblement ne pouvait que lui apporter un dynamisme supplémentaire. Au mur de la salle, des textes sur la vieillesse écrits par des poètes, des hommes politiques et de simples citoyens. « *On a tout de suite lancé le goûter, car c'est très propice à la discussion* », se souvient Geneviève Suard, en charge de ce projet à la MSA de Seine-Maritime. « *La présence d'enfants et d'adolescents a été facilitatrice, ajoute-t-elle, car les professionnels et les personnes âgées ont du mal*

(1) Maison d'accueil rurale pour personnes âgées.

Le Café des âges en quelques mots



Ils ont été lancés par l'association « Vieillir, c'est vivre », constituée en 2005 et présidée par Paulette Guinchard-Kunstler, ancienne secrétaire d'État chargée des personnes âgées. Cette association a pour objet de créer

un mouvement citoyen visant à mettre en valeur les rapports entre les générations, à changer le regard du public sur la société et son organisation. Dans ce cadre, l'association diffuse l'appel intitulé « Vieillir, c'est vivre : dites-le ! » et organise l'opération Cafés des âges. Il s'agit d'un lieu de débats entre les générations, ouvert aux citoyens (retraités ou non), élus, opérateurs de terrain, universitaires, associations, familles. Le but est de permettre l'expression de la parole pour une meilleure connaissance commune, susceptible d'entraîner des actions concrètes au plan local et d'influer sur les politiques publiques.

à parler d'autre chose que des questions de santé. » Or, au cours des deux heures qu'a duré cette rencontre, jeunes et moins jeunes ont dû plancher sur une série de questions dont celles-ci : pour vous, quand devient-on une personne âgée ? Y a-t-il une différence entre la personne âgée d'hier et celle d'aujourd'hui ? À votre avis, les personnes âgées du canton de Londinières, de quoi ont-elles besoin pour bien vieillir chez elles ?

Un besoin de lien social

Les réponses ne sont pas forcément celles qu'on attend. Si le regard sur la personne âgée est largement influencé par l'environnement social et médiatique, certaines

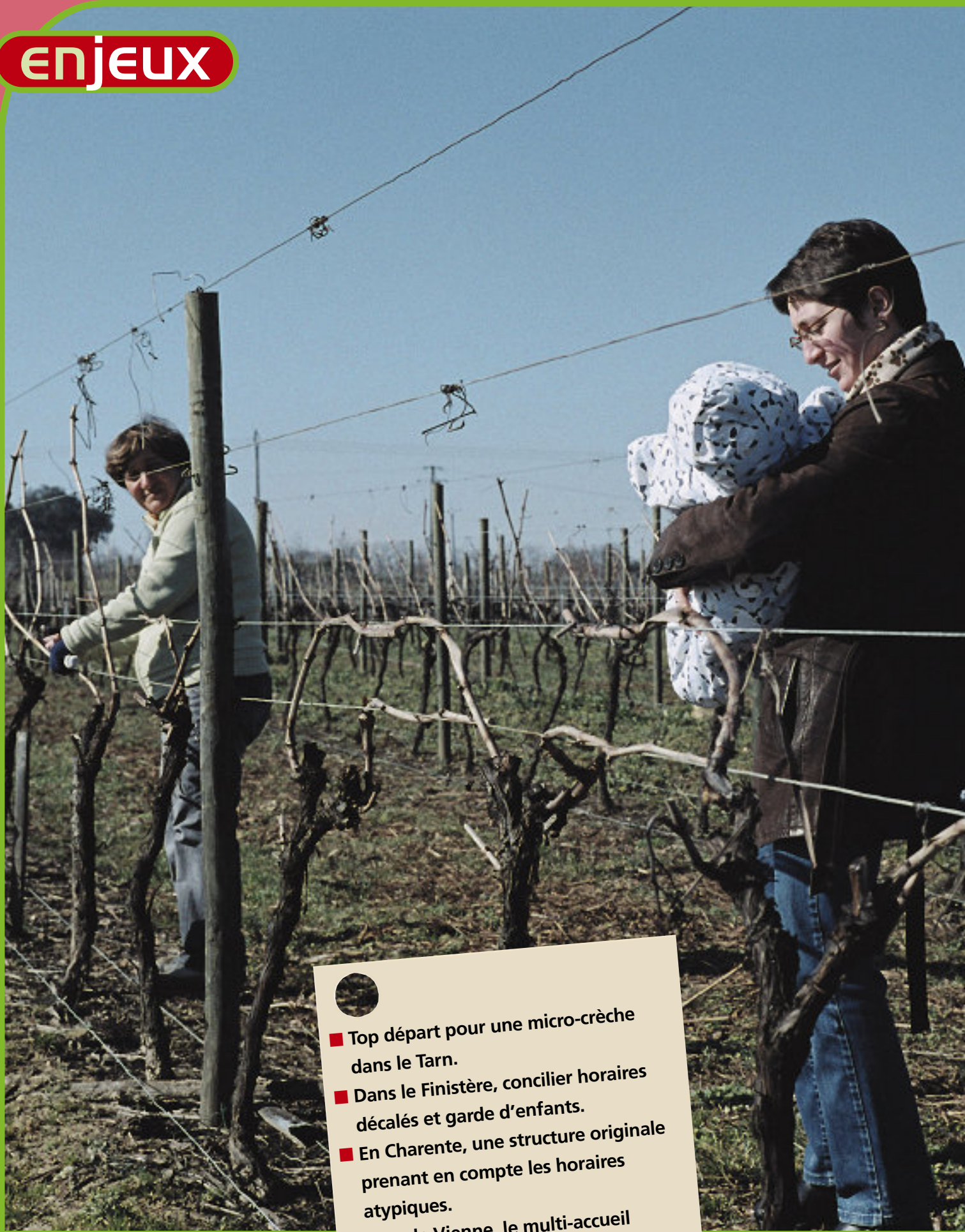
apportent aide et dynamisme à leurs grands aînés, tandis que ceux-ci jouent auprès d'eux « un rôle d'apaisement et de transmission ». Depuis novembre 2007, le Café des âges de Londinières a déjà porté ses fruits. Une nouvelle rencontre est en projet. Des besoins d'information ayant été exprimés par des participants, notamment sur le maintien à domicile des personnes âgées, le Clic (centre local d'information et de coordination) du département organise désormais des rencontres avec la population intéressée par ce thème. Pour sa part, la MSA de Seine-Maritime commence à approfondir la question des liens sociaux entre générations avec ses partenaires institutionnels et avec les élus. Ceux-ci, et

POUR SE RENCONTRER

paroles surprennent, telle la réflexion de Yohan : « Je vois tous les jours ma grand-mère, et pour moi elle n'est pas âgée parce que je ne la vois pas vieillir. » En sens inverse, pour de très jeunes enfants, l'âge où se franchit le seuil de la vieillesse est de... vingt-trois ans ! Ces regards croisés révèlent bien des choses sur la façon dont on perçoit son propre vieillissement en fonction de son état de santé, de ses relations avec autrui, et celui des autres. Ainsi, de table à table, c'est une mosaïque complexe de représentations qui prend forme, dont les organisateurs ont recueilli l'essentiel pour en tirer des enseignements et projeter des actions. Avec un constat porteur de vie : « Le mélange des générations ralentit le vieillissement », car les jeunes et les enfants

avec eux les professionnels de santé et sociaux, ont répondu présent au Café des âges. Les collégiens, les lycéens, les retraités aussi, à la grande satisfaction des organisateurs : « Nous avons accompli un grand travail de mobilisation, particulièrement dans les mairies et les établissements scolaires, souligne Geneviève Suard. Du coup, au lieu des soixante participants prévus, nous en avons eu cent trente et il a même fallu changer de salle pour accueillir tout le monde. C'est une heureuse surprise, et c'est la preuve qu'il y a un réel besoin de lien social. » Une affluence qui promet le succès des rencontres à venir. Le dialogue entre générations a de l'avenir devant lui en Seine-Maritime. ■

Thomas Bousquet



- Top départ pour une micro-crèche dans le Tarn.
- Dans le Finistère, concilier horaires décalés et garde d'enfants.
- En Charente, une structure originale prenant en compte les horaires atypiques.
- Dans la Vienne, le multi-accueil en intercommunalité.
- La politique de la MSA en faveur de la petite enfance.

Accueil des jeunes enfants

Le milieu rural relève le défi

Moins équipés et pourtant confrontés à une forte demande, les territoires ruraux cherchent à s'organiser pour offrir à la population des services diversifiés pour l'accueil des jeunes enfants. Pas facile pour autant de permettre le libre choix du mode de garde, d'autant qu'existent des particularités liées à l'activité agricole (contraintes de certains exploitants agricoles en terme d'horaires, saisonniers devant se rendre sur différents sites de travail, horaires atypiques des salariés du secteur agro-alimentaire) et que se posent des problèmes d'éloignement et de déplacement... Pour répondre à ces attentes spécifiques, des formules innovantes se mettent progressivement en place : micro-crèches, haltes-garderies itinérantes, crèches d'entreprise ou autre solution pour les parents ayant des horaires de travail décalés... Tour d'horizon et point sur la politique que développe la MSA en faveur de la petite enfance.

*Des solutions
pour les
tout-petits*



Un premier projet d'expérimentation de micro-crèche soutenu financièrement par la MSA vient de voir le jour dans le Tarn avec l'ouverture de « Ma deuxième maison » sur une petite commune rurale du réalmontais. Reportage.



© Nicole Nolfo

Une vraie maison avec un jardin, une grande pièce à vivre avec un coin repas et un coin jeu à la taille des enfants, un parc à bébé, des dessins partout, de beaux décors, deux chambres attenantes où chacun a son lit avec des accessoires de rangement personnalisés, une salle de bains aménagée en salle de change et équipée de petits w.c. individuels, une grande cuisine où officie une cuisinière pour confectionner à l'attention des petits hôtes des repas à partir de produits frais et de saison, la présence et l'attention d'un personnel encadrant expérimenté... La micro-crèche qui a ouvert ses portes le 8 février 2008 au coeur du tout nouveau lotissement social « les Fluorines » à Saint-Lieux Lafenasse, commune de 450 habitants, à mi-chemin entre Castres et Albi, offre bien comme son nom l'indique le cadre d'une « deuxième maison ». Les enfants venus avec leur maman passer quelques heures dans les lieux lors de la semaine d'adaptation ne s'y sont d'ailleurs pas trompés. Accueillis par Sylvie Angles, une des trois assistantes maternelles encadrantes, ils ont été sensibles à l'ambiance familiale et chaleureuse des locaux et ont investi sans aucune appréhension l'espace qui leur est

réservé. 17 familles réparties sur les 14 communes du Réalmontais dont deux familles d'exploitants agricoles ont d'ores et déjà inscrit leur enfant, soit à temps partiel, soit à temps complet, dans cette structure qui a créé l'équivalent de 3 temps plein pour l'encadrement, un poste de 20 heures hebdomadaires pour la responsable technique et un poste de 15 heures hebdomadaires pour la cuisine. Ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, elle accueille à ce jour simultanément 8 enfants dont 2 bébés de 3 mois, 3 enfants de 17 à 18 mois et 3 enfants de 2 ans et demi. Une place supplémentaire est réservée à l'accueil d'urgence d'un enfant. Les tarifs sont fixés en fonction des revenus des familles et celles-ci bénéficient de la Paje (prestation d'accueil du jeune enfant).

Une expérimentation réfléchie

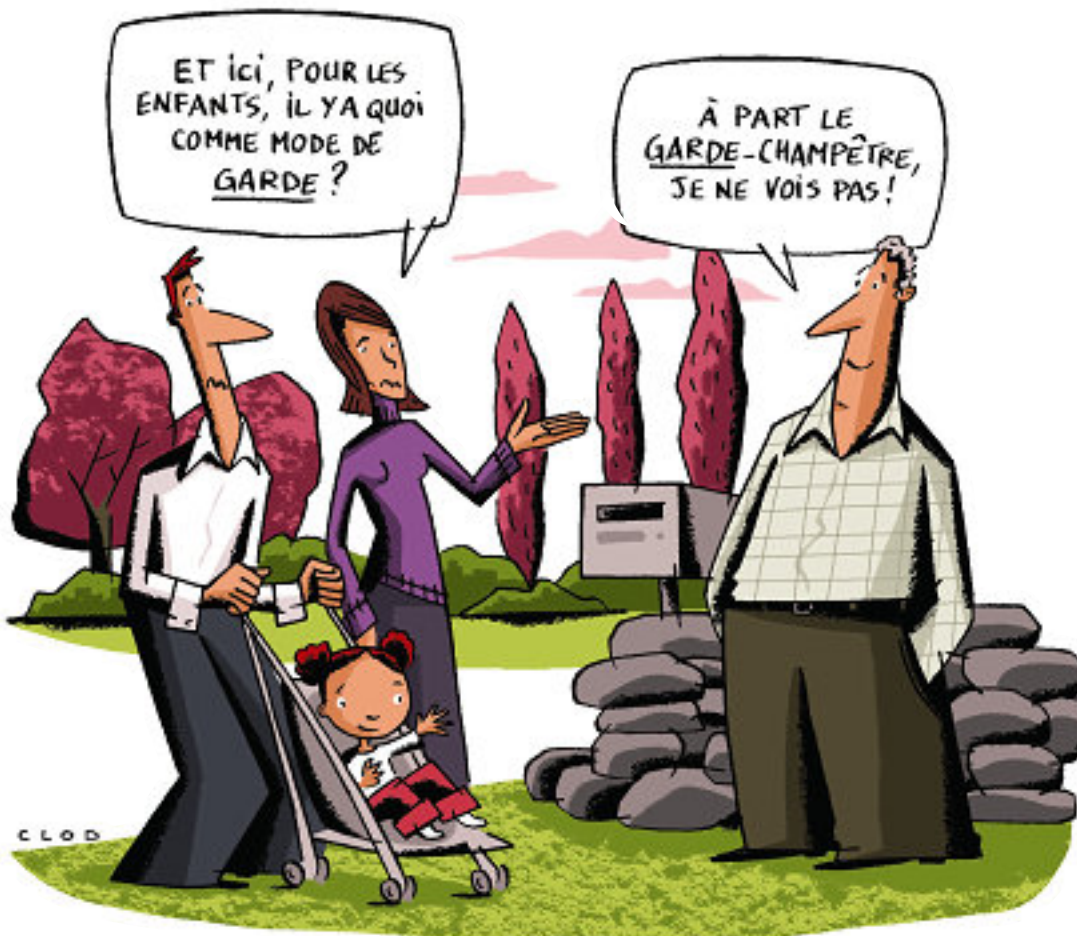
Ce projet soutenu financièrement par la MSA dans le cadre de son appel à projet « expérimentation micro-crèches », par le Conseil général du Tarn, la Caf et par la communauté de communes du Réalmontais est l'un des tout premiers projets d'expérimentation

de micro-crèche en milieu rural. Il a pu voir le jour grâce à la détermination et à l'implication de l'association de bénévoles « Ma deuxième maison » présidée par Balbina Gutierrez. « Ayant été moi-même confrontée il y a quelques années à la difficulté de faire garder mes enfants quand j'étais en congé parental pour pouvoir chercher du travail, j'ai créé une association avec des parents pour tenter de créer entre eux des structures de garde adaptées à ce type de situation. »

Un projet collectif qui a créé un lien social

« Quand nous avons entendu parler de l'expérimentation des micro-crèches souhaitée par Philippe Bas dans le cadre de son plan petite enfance, nous sommes partis dans cette voie. Le concept répondait à notre préoccupation dans ses modalités de fonctionnement avec l'avantage d'un encadrement expérimenté. Le lotissement social de Saint-Lieux Lafenasse venait de se créer et nous avons pensé qu'une structure de ce type aurait toute son utilité dans ce lieu où de nouvelles familles venaient de s'implanter avec des besoins de garde ponctuels ou réguliers. Nous avons testé l'idée auprès de

la population du lotissement. Tous les habitants y compris ceux qui n'étaient pas des utilisateurs potentiels de la micro-crèche se sont montrés enthousiastes, le maire de la commune également. À partir de là nous avons retenu un logement sur le lotissement pour être prêts dès la parution du décret autorisant l'expérimentation des micro-crèches. Parallèlement, nous avons contacté les acteurs institutionnels de la petite enfance pour les intéresser à notre projet et solliciter un appui technique et financier. De ce côté-là également l'écoute s'est révélée positive et nous avons pu avancer concrètement dans la réalisation. Ce projet a suscité une grande mobilisation de la population du lotissement social. Des familles utilisatrices ou non de la crèche ont rejoint le conseil d'administration de l'association, d'autres sont au bureau. Elles ont participé à l'aménagement des locaux, les papas ont aidé à certains travaux, les enfants de l'école ont réalisé des dessins. C'est devenu un projet collectif qui a créé un vrai lien social. » Ce lien social, cher à Balbina Gutierrez, sera également au cœur du projet éducatif que l'association a dessiné pour la micro-crèche. « Il est prévu une animation d'éveil des enfants autour de l'alimen-



Un appel à projets MSA

La MSA, via un appel à projets au sein du réseau, est partie prenante de l'expérimentation. Cet appel à projets se déroule en 2 vagues successives; la 1^{re} s'est déroulée de juillet à octobre 2007 et a débouché sur 7 projets d'expérimentation (Alpes-Vaucluse; Limousin; Corse; Côtes-d'Armor; Tarn-Aveyron-Lot). La 2^e vague est engagée depuis le 1^{er} janvier 2008; 24 projets sont à l'étude dans les départements en perspective de la remise des dossiers d'ici le 30 avril 2008. Les MSA pourront déposer jusqu'à 3 projets au maximum. Une subvention de 20.000 € par projet est attribuée par la CCMSA en deux tranches successives de 10.000 €, l'une dès la validation du projet, l'autre dès la création effective de la micro-crèche.



➔ *tation. Les repas sont élaborés sur place avec des produits frais et de saison issus des circuits courts et solidaires et des producteurs locaux. Les enfants seront amenés à découvrir et à repérer les légumes et les fruits de saison en les touchant et en les visualisant. Des réunions autour de l'alimentation de l'enfant seront organisées entre les parents, ils pourront échanger des recettes. Nous prévoyons également d'or-*

ganiser des sorties avec les parents pour faire découvrir aux enfants les richesses naturelles du milieu rural, les sensibiliser à l'environnement.» Les projets ne manquent donc pas et l'association « Ma deuxième maison » peut compter sur le dynamisme de sa présidente pour se donner tous les moyens de faire de l'expérimentation de sa micro-crèche une réussite. Rendez-vous dans 3 ans. ■

Nicole Nolfo

Micro-crèches, mode d'emploi

La possibilité de création à titre expérimental de micro-crèches pour augmenter l'offre de garde, notamment dans les zones rurales, date de 2007. Le point sur ces nouvelles structures.

Une micro-crèche accueille au maximum 9 enfants de moins de 6 ans, dont une place prévue pour l'accueil d'urgence d'un enfant. Le local doit être suffisamment spacieux et sécurisé pour l'accueil de jeunes enfants. Il peut s'agir d'une maison, d'un appartement soit directement loué par les créateurs de la micro-crèche soit mis à disposition par la commune. Ces nouvelles formules peuvent être associatives, municipales ou privées. C'est le président du conseil général du département qui donne l'autorisation d'ouvrir la micro-crèche après l'avis favorable du médecin de la PMI (protection maternelle et infantile). Les familles peuvent bénéficier de la prestation « PAJE complément mode de garde » jusqu'ici réservée aux modes de garde individuels, ce qui représente une prise en charge importante de la dépense. L'encadrement et la prise en charge des enfants doivent être assurés par 3 professionnels. Ils doivent disposer au minimum de 5 ans d'expérience comme assistant maternel ou de 2 ans d'expérience auprès des jeunes enfants et d'une qualification de niveau V minimum (CAP petite enfance, auxiliaire de périculture).

Un maximum de sécurité

Les employés sont salariés de la structure et n'ont pas le même statut que les assistants maternels. Lorsqu'il y a plus de 3 enfants présents dans la micro-crèche, deux des professionnels doivent être présents pour assurer aux enfants un maximum de sécu-

rité. Il n'est pas obligatoire de nommer un directeur ou une directrice. Le gestionnaire peut aussi désigner une personne chargée du suivi technique, de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet d'accueil. Ce peut être un professionnel de la petite enfance ou non. Si la personne n'a pas ces qualifications, le gestionnaire de la micro-crèche doit cependant s'assurer du concours de quelqu'un les possédant. La personne chargée du suivi technique du projet peut être présente ou non dans le local. Elle peut assurer ce suivi à temps partiel (quelques heures par semaine). Il peut par exemple s'agir d'une personne de la mairie, du coordonnateur petite enfance du département... ■



[INTERVIEW]

Dynamique partenariale autour de valeurs partagées

La MSA Tarn-Aveyron-Lot (TAL) a présenté ce projet auprès de la CCMSA dans le cadre de l'appel à projet national pour l'expérimentation de micro-crèches. Comment s'inscrit-il dans la politique d'action sociale de votre MSA ?

Martine Laclau, administrateur à la MSA : Le conseil d'administration a exprimé sa volonté de faire du pôle enfance/jeunesse/famille un des axes forts de la politique d'action sociale de la MSA en accordant une attention particulière aux territoires les plus ruraux. L'offre de services de proximité aux

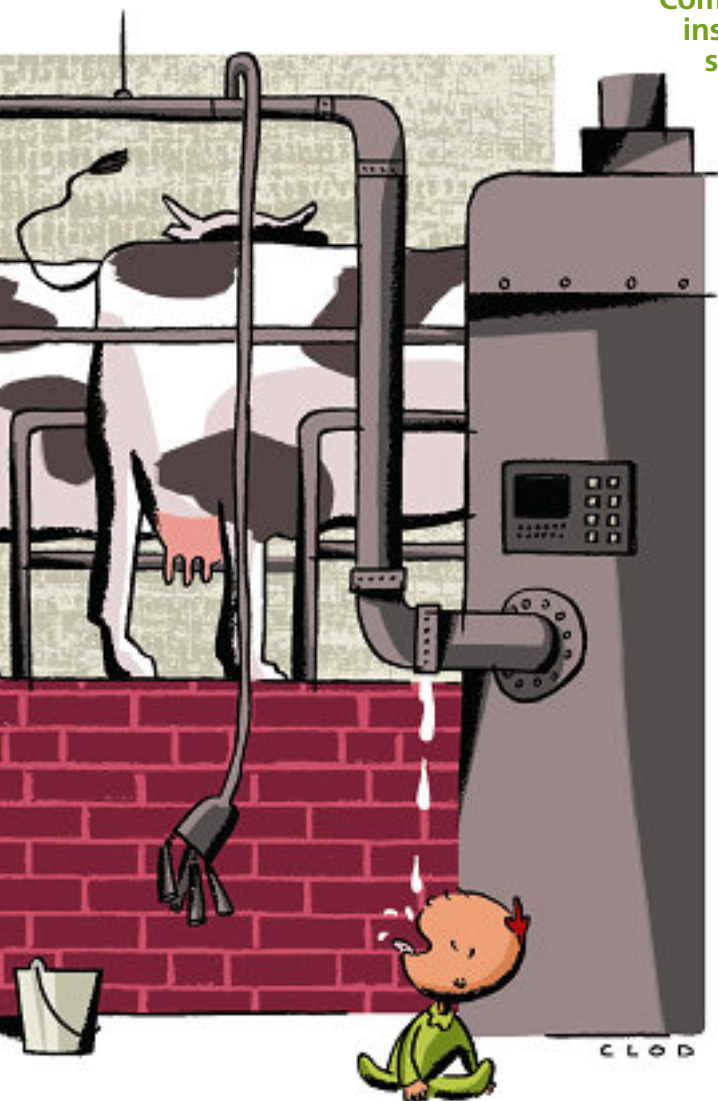
familles y est souvent insuffisante pour qu'elles puissent aisément concilier vie familiale et professionnelle et c'est particulièrement le cas pour les familles agricoles confrontées dans nos régions d'élevage à des contraintes particulières pour la garde des jeunes enfants. L'expérimentation du projet de micro-crèche «Ma deuxième maison» est pour le conseil d'administration une voie qui mérite d'être expérimentée car elle peut constituer une solution adaptée pour les familles. Porté par une association, ce projet est également un facteur de développement social local auquel le conseil d'administration est très attaché.

Comment les partenaires institutionnels de la MSA se sont-ils mobilisés ?

Jean-Marc Cazals, directeur général adjoint de la MSA TAL : Il

existe dans le département du Tarn une culture partenariale très ancienne et très active autour de la politique de la petite enfance. L'ensemble des partenaires – Caf, MSA, PMI – est représenté au sein de la commission départementale d'accueil du jeune enfant et un groupe technique émanant de cette commission se réunit trimestriellement pour faire le point des réalisations et des projets en cours. De plus, il existe un partenariat fort entre la MSA et la Caf formalisé par une charte autour de la politique enfance-jeunesse. Les partenaires se connaissent donc bien et ont l'habitude de travailler ensemble dans l'optique de conjuguer leurs compétences pour apporter des solutions adaptées aux spécificités des différents territoires et couvrir ainsi l'ensemble des besoins des familles sur le département. C'est dans cette perspective que le groupe technique de la commission départementale accueil du jeune enfant a étudié, avec l'association porteur du projet, la faisabilité d'une expérimentation, chacun des partenaires apportant son appui technique en fonction de son champ spécifique d'expertise.

L'expérimentation de cette micro-crèche est soutenue par la MSA et l'ensemble des partenaires institutionnels locaux. Elle répond à une vision partagée de la dynamique territoriale à insuffler autour de l'accueil de la petite enfance. Entretien avec les responsables du projet.





➔ **Au niveau local, comment le projet a-t-il été soutenu ?**
Jean-Luc Cantaloube, président de la communauté de communes du Réalmontais : Saint-Lieux Lafenasse, commune d'expérimentation du projet, relève de la communauté de communes du Réalmontais. L'intercommunalité mène une politique active en matière de petite enfance avec notamment un soutien à deux multi-accueils associatifs et la création d'un relais assistantes maternelles. Elle a donc été naturellement associée ainsi que les représentants des structures existantes à la réflexion sur le projet micro-crèche avec la MSA, la Caf et la PMI. Ce projet constituait pour l'intercommunalité une opportunité pour élargir le périmètre de son action à la partie « est » du territoire dans un souci d'équilibre territorial de l'offre de services. Encore fallait-il s'assurer que la création d'une micro-crèche répondait à un réel besoin et ne pénalisait pas les structures déjà existantes. La première étape a consisté à mener une étude pour s'assurer de la pertinence de ce projet au regard des besoins de la population. Il a été établi qu'avec une moyenne de 88 naissances par an, un taux d'activité des mères supérieur à la moyenne départementale, une progression sensible de la mono-parentalité et le développement d'un programme d'ha-

bitat social attractif pour l'installation de nouvelles familles le besoin de structures de garde des jeunes enfants allait en grandissant et que les structures existantes ne suffisaient pas à le combler. Par ailleurs l'intercommunalité a marqué un intérêt certain pour la philosophie du projet, proche des valeurs qu'elle développe dans une démarche d'Agenda 21 basée sur le développement durable. Le fait qu'il s'agisse d'un projet porté par des habitants et des partenaires institutionnels s'insérant dans un dispositif d'expérimentation avec un dispositif permanent de suivi et d'évaluation du service rendu a été déterminant dans sa décision de soutien financier. La création de 4 emplois locaux a joué également.

Quelles perspectives ouvre cette expérimentation ?

Guylaine Pastor, responsable adjointe du service social à la MSA TAL : Un comité local de suivi a été constitué avec tous les partenaires impliqués. Une grille d'évaluation et des indicateurs permettront de valider ou non les finalités sociales, territoriales, associative, éducative et gestionnaire du projet. Si ce bilan s'avère positif, il est prévu une extension de la micro-crèche sur un autre site du territoire de la communauté de communes du Réalmontais et la création de deux autres micro-crèches dans des secteurs géographiques très ruraux où l'activité agricole est encore importante. Ces structures devraient faciliter la vie des agricultrices confrontées, dans ces zones de montagne dédiées à l'élevage, à de grandes difficultés pour la garde de leurs jeunes enfants. ■

Propos recueillis par Nicole Nolfo

« Un projet conçu dans un souci d'équilibre territorial de l'offre de services »



© Nicole Nolfo

Concilier horaires décalés et garde d'enfants, c'est possible

Comment les parents peuvent-ils concilier vie professionnelle et vie privée, quand ils travaillent en horaires décalés (soit très tôt le matin, soit très tard le soir ou bien encore le week-end) et que les moyens de faire garder leurs enfants n'existent pas pour ces tranches horaires atypiques ? La communauté de communes de Haute-Cornouaille, dans le Finistère, a trouvé la solution, en mettant en place un système de garde d'enfants à domicile. Ce territoire rural, qui comporte un peu plus de 15.000 habitants répartis sur onze communes, s'est trouvé confronté à ce problème quand l'entreprise agroalimentaire Socopa Porcs ⁽¹⁾, implantée à Châteauneuf-du-Faou, a développé son activité en 1998. De nombreuses familles ont afflué, qui ont été confrontées à la garde de leurs enfants, tôt le matin, l'usine ouvrant ses portes à 6 heures. Il fallait trouver une solution pour les personnes aux horaires décalés et mettre au point un système de prise en charge, qui

serve de relais avant ou après l'accueil des enfants dans une structure traditionnelle (assistante maternelle, garderie périscolaire, centre de loisir, école...).

Une centaine d'enfants

À la demande de l'usine, une première étude répertoriant les besoins des familles est conduite par une association locale. Elle confirme les difficultés des parents pour faire garder leurs enfants et l'absence de modes de garde adaptés aux horaires décalés. En 2002, elle transfère le dossier à la communauté de communes. Un comité de pilotage ⁽²⁾ – dont la MSA du Finistère fait partie – est mis en place et poursuit la réflexion. Une seconde étude est réalisée, en 2003, par un cabinet conseil qui confirme la première. Les statuts de la communauté de communes sont alors modifiés, pour permettre, fin 2003, la signature d'un contrat enfance avec la Caisse d'allocation

Dans le Finistère, une communauté de communes rurales a créé un service de garde à domicile pour des enfants dont les parents ont des horaires de travail atypiques.

